



Commune de Prez
Conseil communal

Message du Conseil communal à l'attention du Conseil général du 20 mai 2025

Planification financière 2025-2029 (avec projection 2030-2031)

Hypothèses de départ

- Stabilisation des dépenses de l'administration, nombre EPT stable.
- Effectifs scolaires stables (cf. prévisions Microgis).
- Maintien des clés de répartition actuelles (Cycle d'orientation, SLPPI, ARCOS, ARS, etc.). Il y a aura des changements mais impossible de les anticiper, les futures clés sont actuellement en négociation, notamment au sein de l'ARS (tourisme, culture, transports, etc.).
- Deux variantes proposées : sans hausse de la fiscalité / hausse de la fiscalité selon proposition du Conseil communal (cf. message y relatif).
- Augmentation des recettes fiscales estimée à 2.5% (tient compte de la croissance démographique et de l'inflation).
- Ventes de patrimoine prévues en 2025 (en cours) et en 2029/2030.
- Utilisation de CHF 500'000 d'épargne pour financer le crédit d'étude du complexe sportif, scolaire et culturel.
- Achat du terrain (parking) prévu pour CHF 720'000.-. Le montant et le timing sont encore incertains.
- Les coefficients de progression sont différenciés selon les charges et les revenus, ils sont comparables à ceux choisis par d'autres communes de la Sarine. Ils ont été calculés en tenant comptes des 3 dernières années comptables ainsi qu'aux prévisions à disposition de la commune (par exemple certains plans financiers).
- Les taux d'amortissement utilisés sont les taux légaux minimums MCH2. L'amortissement du complexe scolaire, sportif et culturel débute en 2030.
- Le taux d'intérêt bancaire théorique a été fixé à 1.2% par hypothèse.

Commentaires des éléments les plus importants

- Par souci de réalisme, plusieurs investissements déjà votés ont été répartis sur 2 ans.
- La répartition des coûts du complexe scolaire, sportif et culturel a été faite selon les informations fournies par le bureau Tekne.
- La réalisation du Valtraloc PvN est prévue pour 2027 (timing incertain encore, nous dépendons du canton).
- L'investissement concernant la réfection de la route de la Scie-au-Crot reste suspendu et sera probablement abandonné (alternative nettement moins coûteuse trouvée).
- La dette concernant le projet de nouvelle école devrait se situer à CHF 12.6 millions après la réalisation du projet.

Enseignements

Variante sans augmentation de la fiscalité

Le déficit reste stable mais très important jusqu'en 2029 (varie autour de CHF 500'000.-), puis se creuse dès 2030 en raison des nouveaux amortissements liés à l'entrée en fonction de la nouvelle école.

La fortune de la Commune est fortement impactée, elle passe de CHF 16.5 millions en 2024 à CHF 5.6 millions en 2031. Elle est donc divisée par trois en l'espace de sept ans.

L'impact sur les liquidités de la Commune (y compris l'épargne utilisée pour financer le crédit d'étude) est estimé à environ 1 million (diminution) jusqu'en 2031.

Variante avec augmentation de la fiscalité proposée par le Conseil communal

L'augmentation du taux d'impôts à 84 ct et de la contribution immobilière à 2 pour mille permet de stabiliser le déficit autour de zéro et permettra surtout de renflouer les liquidités à court terme de la Commune. **Cette variante proposée par la Conseil communal est la variante la moins drastique permettant de retrouver l'équilibre afin d'assurer la bonne marche de la commune et de garantir sa capacité d'investissement.**

Selon le plan financier, en raison des nouveaux amortissements en 2030, une nouvelle hausse du taux à 88 ct serait nécessaire afin de garantir l'équilibre et n'est donc pas à exclure. L'évolution jusqu'en 2030 reste incertaine et la situation devra dans tous les cas être réévaluée chaque année. Cette hausse demeure encore hypothétique. Elle dépend de divers facteurs tels que la conjoncture, l'évolution des charges liées et la réalisation des projets immobiliers à Prez (engendrant des impôts spéciaux).

Message validé par le Conseil communal par voie circulaire.

Le Conseil communal